

| | | |
|---------------------|--------------|---|
| Correspondance ROME | E/M K1707 | Surveillance municipale |
| Correspondance RIME | E/M FPESCRO5 | Chargé de sécurité générale et d'ordre public |

MÉTIER

| | |
|-------------------------------------|---|
| Définition | Exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques. Assure une relation de proximité avec la population |
| Facteurs d'évolution | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des politiques publiques de sécurité : diversification des dispositifs de lutte contre la délinquance, contre les violences routières, coordination et co-production entre acteurs, etc. • Accroissement des prérogatives des policiers municipaux : police judiciaire, port d'armes • Développement des politiques et dispositifs intercommunaux • Évolutions sociétales : intensification de la demande sociale en matière de sécurité, développement du besoin en service de proximité • Développement technologique de la vidéoprotection • Accroissement du travail en réseau via les technologies de l'information et de la communication • Développement des brigades spécialisées (équestres, canines, VTT, moto) • Déploiement du procès verbal électronique (PVE) |
| Situation fonctionnelle | <ul style="list-style-type: none"> • Commune, structure intercommunale • Placé hiérarchiquement sous l'autorité administrative du responsable du service de police municipale • En sa qualité d'APJA, placé sous l'autorité judiciaire du maire, du responsable APJA du service de police municipale, de l'OPJ territorialement compétent et du procureur de la République |
| Conditions d'exercice | <ul style="list-style-type: none"> • Déplacements constants sur la commune, les communes de la structure intercommunale, voire les communes limitrophes • Travail administratif en bureau au poste de police et accueil du public • Présence par tous temps à l'extérieur • Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public • Rythme de travail très variable en fonction des événements, régime d'astreinte possible • Travail en équipe parfois en binôme voire seul • Formation initiale et continue obligatoires • Bonne condition physique ; très grande disponibilité • Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques • Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue • Autorisation délivrée par le préfet en cas de port d'armes avec obligation de formation • Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire recommandé |
| Spécialisations / Extensions | <ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre le bruit, constat des infractions au code de l'urbanisme (sous conditions d'agrément et de formations particulières), vidéo protection et vidéo verbalisation • Brigades spécialisées (canine, équestre, deux-roues, etc.) • Encadrement d'équipe • Commandement des interventions d'une équipe de police municipale |
| Autonomie et responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> • Application des pouvoirs de police du maire • Le non-respect du cadre réglementaire et/ou l'outrepassement des prérogatives peuvent entraîner des sanctions administratives et pénales • Encadrement d'une équipe à effectifs variables, selon la taille de la collectivité et de la structure intercommunale |

| | |
|---------------------------------|---|
| Relations fonctionnelles | <ul style="list-style-type: none"> • Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux • Transmission régulière d'informations à l' élu • Relations au procureur de la République via l'OPJTC • Échanges d'informations permanents avec les autres policiers municipaux • Relations avec l'ensemble des services ; contacts réguliers avec les services techniques, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sport et animation, etc. • Coopération avec les services de police des communes limitrophes, avec les forces de sécurité de l'État et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique • Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance |
| Moyens techniques | <ul style="list-style-type: none"> • Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès-verbaux, rapports, PVE, main courante, etc.) • Véhicule, armement (4°, 6° et 7° catégories) ; moyens de communication, de transmission et vidéo-protection, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle (éthylotests, sonomètres, cynémomètres, PVE, etc.) |
| Cadre statutaire | <ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'emplois : Agents de police municipale (catégorie C, filière Sécurité) • Cadre d'emplois : Chefs de service de police municipale (catégorie B, filière Sécurité) • Cadre d'emplois : Directeurs de police municipale (catégorie A, filière Sécurité) |
| Conditions d'accès | <ul style="list-style-type: none"> • Concours externe et interne avec conditions de diplôme et/ou examen d'intégration en fonction du cadre d'emplois, concours troisième voie • Profession et conditions d'exercice réglementées |
| Activités techniques | <ul style="list-style-type: none"> • Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques • Recherche et relevé des infractions • Rédaction et transmission d'écrits professionnels • Commandement des interventions d'une équipe de police municipale • Accueil et relation avec les publics • Permanence opérationnelle du service de police municipale |
| Activités spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> • Activités spécifiques liées à l'application des règles relatives au port, au transport, au lieu de stockage des armements, à la formation au tir et au maniement des armes • Gestion de la régie d'État, des amendes forfaitaires et des consignations, objets trouvés et fourrières (animales et automobiles) |

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TECHNIQUES

SAVOIR-FAIRE

Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques

- Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire sur son territoire d'intervention
- Informer préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
- Identifier les sites et structures exposés à des risques
- Organiser et effectuer les missions d'ilotage
- Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement
- Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre
- Surveiller la sécurité aux abords des écoles
- Organiser et animer, auprès des enfants et en milieu scolaire, des campagnes de prévention
- Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
- Analyser, gérer des situations

Recherche et relevé des infractions

- Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats
- Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus
- Relever les identités et les infractions
- Qualifier et faire cesser les infractions
- Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un officier de police judiciaire
- Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
- Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
- Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
- Réaliser des enquêtes administratives
- Transmettre des procès-verbaux

Rédaction et transmission d'écrits professionnels

- Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
- Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention
- Tenir des registres de suivi d'affaires
- Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs courants
- Organiser les procédures d'encaissement des amendes et consignations
- Organiser l'enregistrement, le suivi et la transmission des procès verbaux et amendes
- Assurer le fonctionnement de la régie de recette et établir les documents administratifs s'y rapportant
- Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires

Commandement des interventions d'une équipe de police municipale

- Organiser et appliquer les consignes relatives aux zones de surveillance spécifiques, aux modalités de patrouille
- Transmettre, lors de la prise de service journalière, les consignes spécifiques et affecter les missions
- Analyser la situation, établir le rôle de chacun des policiers municipaux et coordonner leur intervention
- Assurer la liaison et coordonner la communication entre policiers municipaux, au sein de la chaîne de commandement et avec les autres intervenants
- Contrôler et faire appliquer les règles et consignes relatives à la sécurité en intervention
- Rendre compte à l'échelon hiérarchique supérieur et relayer les ordres de conduite
- Superviser et/ou rédiger les écrits professionnels liés à l'intervention et les transmettre sous couvert de la voie hiérarchique
- Établir un bilan, un débriefing de l'intervention
- Transmettre les consignes de service à la relève

Accueil et relation avec les publics

- Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service
- Écouter, accompagner une personne en difficulté
- Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
- Orienter les personnes vers les services compétents
- Développer l'information et le dialogue auprès de la population

Permanence opérationnelle du service de police municipale

- Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli
- Utiliser des moyens de transmission radio
- Veiller au maintien du bon fonctionnement des moyens et des matériels (radiocommunication, véhicules, etc.)
- Gérer le service des objets trouvés

SAVOIRS

> SAVOIRS SOCIOPROFESSIONNELS

- Événements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention
- Pouvoirs de police ou du maire et compétences spécifiques des autres services de la collectivité et des administrations partenaires
- Acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention
- Pouvoirs et attributions des services de la sécurité et de la justice
- Code et fonctionnement des institutions judiciaires et des procédures pénales
- Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale
- Gestion situationnelle : mouvement de foule, agressivité, accident sur voie publique
- Techniques d'intervention
- Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles
- Obligations personnelles de formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires
- Modalités d'intervention avec les populations à risques et/ou en situation difficile

> SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
- Fonctionnement des administrations et établissements publics
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Techniques de base en matière de communication écrite ou orale
- Techniques et outils de communication
- Fonctionnement et attributions des principaux services publics
- Notions de psychologie et de sociologie, codes culturels

- Droits fondamentaux des personnes
- Techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux
- Techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation
- Techniques de recueil d'information et de constatation des infractions
- Procédures administratives
- Écrits administratifs et judiciaires
- Régies de recette communales et d'État
- Logiciels métier
- Techniques de recueil et de diffusion d'informations
- Règlements et consignes du commandement opérationnel
- Techniques de commandement des interventions
- Techniques de communication radio
- Sanctions disciplinaires et pénales
- Caractéristiques des publics assujettis à une réglementation spécifique
- Procédures d'astreinte et de permanence
- Règlements de fonctionnement et de sécurité d'un poste de police municipale
- Rôle et attributions du planton
- Fonctionnement et règles de conformité des moyens et matériels
- Règles relatives aux ERP

ACTIVITÉS/COMPÉTENCES TRANSVERSES

| | | |
|-------------------------------------|-------------|--|
| ORGANISATION - ENCADREMENT | Code NSF P3 | • Encadrement d'équipe |
| RELATION À L'USAGER | Code NSF T1 | • Accueil des usagers |
| SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL | Code NSF T3 | • Application des règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail |